



Mail du 7 mars 2020

A l'Attention des présidents des copropriétés du Village de Bourgenay
Et des membres du bureau de l'ASL

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Comme annoncé dans mon mail de dimanche dernier, j'ai rencontré hier (vendredi 6 mars) dans les locaux de Pierre & Vacances à Paris Monsieur Vincent BARTHELEMY Directeur des Opérations Groupe PVCP en présence de Monsieur Romain POIS Directeur de Zone Vendée société Pierre et Vacances.

Après un échange positif et constructif, nous nous sommes mis d'accord sur les points suivants :

- Pierre & Vacances accepte malgré des pertes financières, le principe de **prolonger pour une saison** la carte loisirs (dans les mêmes conditions que 2019).
- De permettre aux propriétaires et à leurs locataires de pouvoir accéder les après-midis (achat tickets) aux espaces aquatiques dans la limite de la fréquentation autorisée.

Cette décision de la part de la direction de Pierre & Vacances, va nous permettre d'aborder le dossier des rétrocessions des espaces aquatiques dans un climat apaisé et sans tension supplémentaire.

En attendant l'aboutissement des négociations sur les modalités des rétrocessions (espaces, aquatiques et sportifs, théâtre, petite ferme, bâtiment d'accueil piscines, spot, etc...), une convention de mise à disposition pourra être signée dès la saison prochaine (saison 2021) par l'ASL (après validation du projet par l'assemblée générale de l'ASL), moyennant le paiement d'un montant forfaitaire pour une prestation de gestion et d'entretien des espaces aquatiques.

Cette convention permettra à l'ensemble des résidents (propriétaires ou locataires) d'accéder gratuitement aux espaces aquatiques.

Afin de nous permettre de commencer à travailler sur le sujet, j'ai demandé à Monsieur BARTHELEMEY :

- De nous fournir la liste des parcelles et lots, objet des rétrocessions car, à ce jour nous ne connaissons pas le périmètre.
- De nous proposer après consultation des services de sécurité un modèle de fonctionnement des espaces aquatiques en « **piscine privée** », ce qui pourra avoir une répercussion financière (réduction du nombre des maîtres-nageurs et surveillants).

Un courrier postal sera adressé dans les prochains jours à l'ensemble des propriétaires afin de les tenir informer de cette décision.

PS. N'ayant pas les noms et les coordonnées des Présidents de Goélette, RDL1-3, Rive du Lac, Soleil du Lac, Pointe du Lac, Royal et Santolines, Je demande à l'agence des Pins et à l'Office Immobilier de transmettre de mail à l'ensemble des présidents de copro dont ils assurent la gestion.

Bien à vous,

Jean OUBA

Président de l'ASL de BOURGENAY